

ÉOLIENNES Elles ne représentent pas de risques majeurs, mais causent une atteinte au bien-être.

Bien plus de bruit que de mal pour les riverains

Les éoliennes ne représentent pas de risques majeurs pour la santé, mais elles peuvent altérer la qualité de vie, souligne la première étude sur ce sujet réalisée en Suisse. Des mesures dans le domaine du bruit, des infrasons et du paysage peuvent cependant améliorer le bien-être des riverains.

Ce constat figure dans la première évaluation d'impact sur la santé (EIS) réalisée sur les éoliennes par l'association Equiterre, sur la base de la littérature scientifique. «Les éoliennes ne causent pas de dommages graves pour la santé mais peuvent avoir un impact très faible à faible sur la santé», a commenté le ministre jurassien de la Santé, Michel Thentz. Le Jura avait commandé l'EIS dans le cadre de sa stratégie énergétique.

Sentiment de gêne

Si les éoliennes ne causent pas directement d'atteintes physiques à la population, elles peuvent toutefois provoquer une gêne, affecter le bien-être et donner le sentiment d'une diminution de la qualité de vie. «Il faut reconnaître la souffrance des gens», a expliqué jeudi la direc-

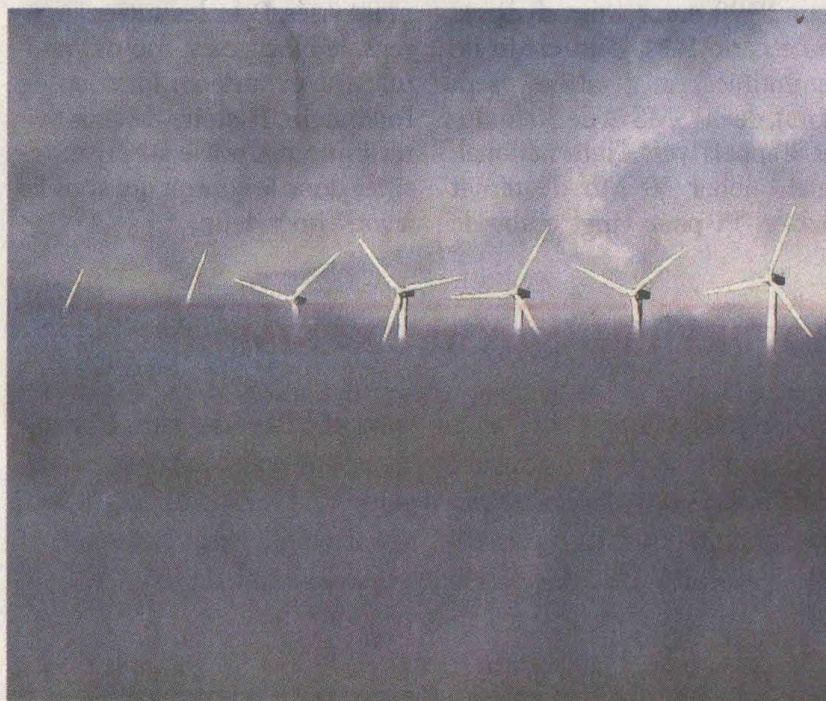
trice de l'association Equiterre, Natacha Litzistorf.

«Le bruit des éoliennes risque de créer un sentiment de gêne qui se traduit par une irritation, du stress et des maux de tête», relève encore Natacha Litzistorf. Ce sentiment de nuisance est parfois associé à d'autres facteurs comme l'aspect visuel et l'attitude que nourrit la personne face à ces engins.

Pour réduire ce recul de la qualité de vie, l'EIS recommande donc de localiser les éoliennes de façon à ce qu'elles soient le moins visibles possible pour les riverains. «Si l'on voit l'éolienne, on a plus de risque d'avoir un bien-être détérioré», explique la directrice de cette association indépendante.

Rôle des infrasons

Les études scientifiques sur l'impact des infrasons ne débouchent pas sur un consensus. Des auteurs estiment qu'ils peuvent causer des effets graves sur la santé, notamment au niveau de l'oreille, alors que d'autres considèrent qu'il n'est pas possible pour le moment de conclure à un effet sur la santé.



L'étude d'Equiterre commandée par le Gouvernement jurassien est basée sur l'avis d'experts récoltés au niveau mondial. KEYSTONE

Les ombres mouvantes, ces changements de l'intensité de la lumière avec l'ombre des pales, peuvent eux aussi incommoder les riverains. Mais il n'existe pas de preuve scientifique suffisante concernant le risque de déclenchement de crises épileptiques. L'EIS préconise de limiter la durée d'exposition de la popula-

Suivi sanitaire

Le Gouvernement jurassien va assurer le suivi de l'EIS et mettre en place une veille sanitaire. Pour les autorités, il faut appliquer le principe de précaution et prendre en compte la qualité de vie pour faciliter l'acceptation des projets de qualité. Le canton héberge deux sites éoliens, au Peuchapatte et à Saint-Brais.

«L'EIS est un outil scientifique fiable et utilisable pour prendre de prochaines décisions», a expliqué le ministre de l'environnement Philippe Receveur. Il n'est toutefois pas question de démanteler ce qui a été fait. Le gouvernement a décrété début 2011 un moratoire sur la réalisation de nouveaux parcs éoliens.

Le Gouvernement jurassien a adopté une feuille de route qui pose la direction qu'il va suivre en matière d'éolien. Il estime ainsi que l'éolien répond à un besoin et que les préoccupations de santé et de paysages sont «centrales». Il entend ajouter une dimension bien-être aux conditions-cadres pour l'énergie éolienne.

Croisade antiéolienne

Reste que la fronde anti-éolienne s'étend dans le canton du Jura, et en particulier aux Franches-Montagnes. Fin avril, la commune du Noirmont a ainsi décrété un moratoire de dix ans sur toute nouvelle construction. Les citoyens des Genevez, de La Chaux-des-Breuleux, des Enfers et de Muriaux sont aussi opposés à ces engins. **ATS**